

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-509185

NP: 47419



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

4503

Société :

RAN

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL KABIRI Nohamed

Date de naissance :

03/11/1960

Adresse :

RES EL BOUSTANE SEC 16 HAY RIAL Rabat

Tél. :

06611745

Total des frais engagés :

4000,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

El Jadida

Le : 02/12/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : <input type="text"/>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Centre d'exploration et de consultation des vertiges 40000 Casablanca 0, Angle Bd Moulay Youssef et Bd Bordeaux 3 Etg - Casablanca	25/11/2022	K ₂	RV	10 Séances		4.000.00

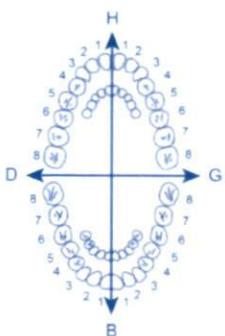
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

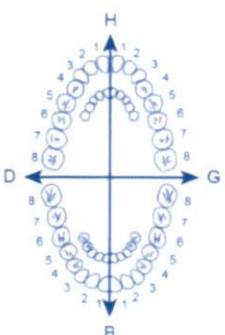
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
-----------------	----------------	------------------	-------------	----------------------------



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

CERVA

CENTRE D'EXPLORATION ET DE REEDUCATION DES VERTIGES ACHABBAK

25/11/2020

MME : NASSLAHSEN HASNAA

Calendrier des Séances de Rééducation Vestibulaire :

- Le 13 Novembre à 14H30
- Le 13 Novembre à 15h30
- Le 16 Novembre à 14H30
- Le 16 Novembre à 15H30
- Le 19 Novembre à 14H30
- Le 19 Novembre à 15H30
- Le 23 Novembre à 14H30
- Le 23 Novembre à 15H30
- Le 25 Novembre à 15H00
- Le 25 Novembre à 16H00

CERVA
Centre d'exploration et de rééducation
des vertiges AchabbaK
250, Angle Bd Moulay Youssef
et Bd Bordeaux 3ème étage N°9 Casablanca

RC:347547 PATENTE:35491788 IF:18759073 CNSS:4837780 ICE:001577441000047

250, angle Bd My Youssef et Bd Bordeaux 3ème étage N°9 Casablanca

Tél : 0522471317/37 Fax : 0522471346 Site web : www.cervamaroc.net

CERVA

CENTRE D'EXPLORATION ET DE REEDUCATION DES VERTIGES ACHABBAK

25/11/2020

MME NASSLAHSEN HASNAA

Facture N°266

Désignation	Quantité	Prix Unitaire DH	Prix total DH
REEDUCATION VESTIBULAIRE	10	400,00	4000,00
TOTAL			4000,00

arrêtée la présente facture à la somme de :
QUATRE MILLE DIRHAMS TOUTE TAXE COMPRISE

*CERVA
Centre d'exploration et de rééducation
des vertiges Achabba
et Bd Bordeaux 3 Etg - Casablanca*

RC:347547 PATENTE:35491788 IF:18759073 CNSS:4837780 ICE:001577441000047

250, angle Bd My Youssef et Bd Bordeaux 3ème étage N°9 Casablanca

Tél : 0522471317/37 Fax : 0522471346 Site web : www.cervamaroc.net



Docteur Anis BOUAZZAOUI

Oto Rhino Laryngologue

Chirurgie de l'Oreille, du Nez, de la Face et du Cou

Spécialisé dans le Vertige

Ancien Interné du Centre Hospitalier Universitaire de Rabat

Ancien F.F. interne des Hôpitaux de Paris

Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat

Diplômé de l'Université de Paris en

Rhinologie, Pathologie Buccale et en Vertige

الدكتور أنيس البوعزازي

طبيب اختصاصي في أمراض الأذن، الأنف والحنجرة

جراحة الأذن، الأنف، الوجه والعنق

متخصص في علاج الدوخة

طبيب داخلي سابق بالمركز الاستشفائي الجامعي

ابن سينا بالرباط

طبيب سابق بمرتبة داخلي بمستشفيات باريس

خريج كلية الطب بالرباط

خريج جامعة باريس في أمراض الأنف والفم والدوخة

Rabat, le 27/10/2020

Ordonnance

DE MADAME NASSLAHSEN HASNAA

DEMANDE DE RÉEDUCATION VESTIBULAIRE 20 SÉANCES

Patiante de 33 ans, consultant pour un trouble de l'équilibre oscillopsique permanent depuis près d'un an associé à une sensibilité à la lumière et une hyperacousie récurrente. Madame Nasslahsen est suivie depuis aout 2019 pour hydrops vestibulaire gauche invalidant survenue brusquement suite à un vol moyen-courrier. Multiples explorations auprès de ma consœur Dr Amharouch à Casablanca ont permis d'exclure une origine centrale. Les crises vertigineuse pures et instabilités ont totalement disparues actuellement subsiste seulement une agoraphobie, une gêne dans les grandes surfaces...témoignant d'une dépendance visuelle typique importante et handicapante pour la patiente.

L'exploration de vestibulaire permet de conclure sans équivoque à une **Migraine vestibulaire actuellement stabilisée gardant une forte dépendance visuelle handicapante.**

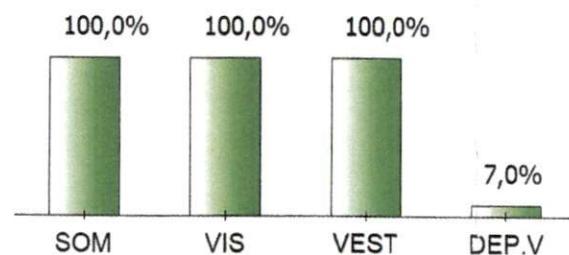
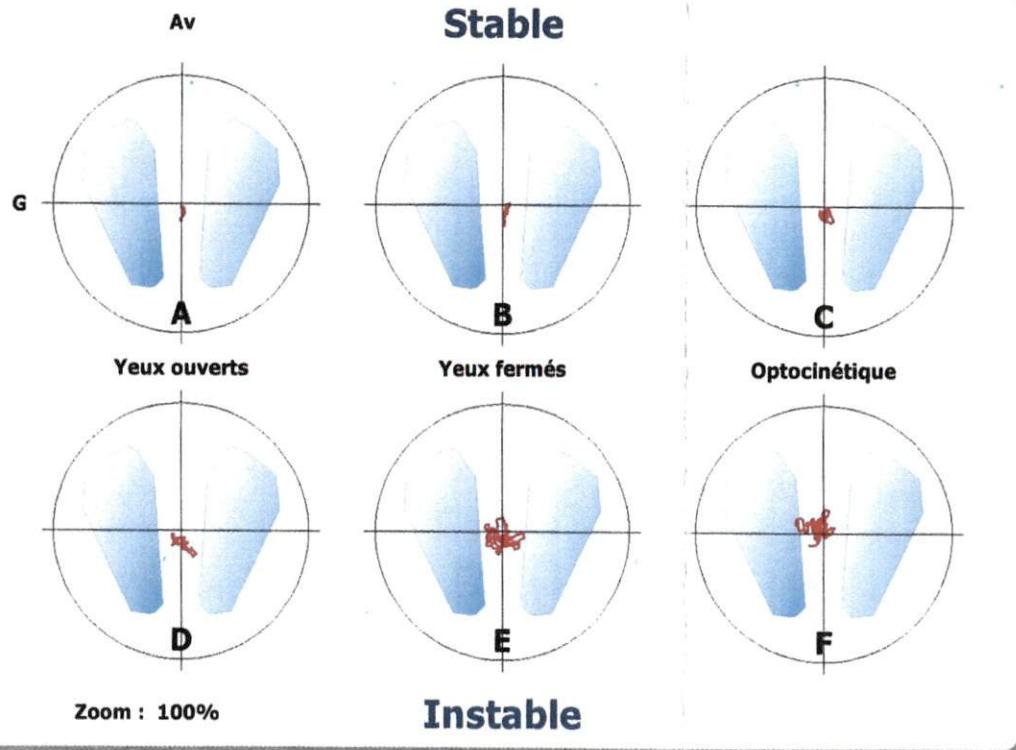
Docteur Anis BOUAZZAOUI
Oto Rhino Laryngologue
Spécialiste du Vertige
42, Rue Mourabitine, 1er Etage
Appt N° 4, Hassan - Rabat
Tél.: 05 37 20 60 79-GSM: 06 61 61 41 10

Demande de devis N°54

42, Rue Mourabitine, 1^{er} étage, appt n°4, Quartier Hassan, Rabat 10020
(face aux Centre Chèques Postaux; au dessus du Super Marché Label'Vie Hassan)
Fixe : 05 37 20 60 79 - Portable : 06 61 61 41 10 - E-mail : drbouazzaouianis@gmail.com
ICE 00164900000097 - INPE 101164432 - IF 14494556

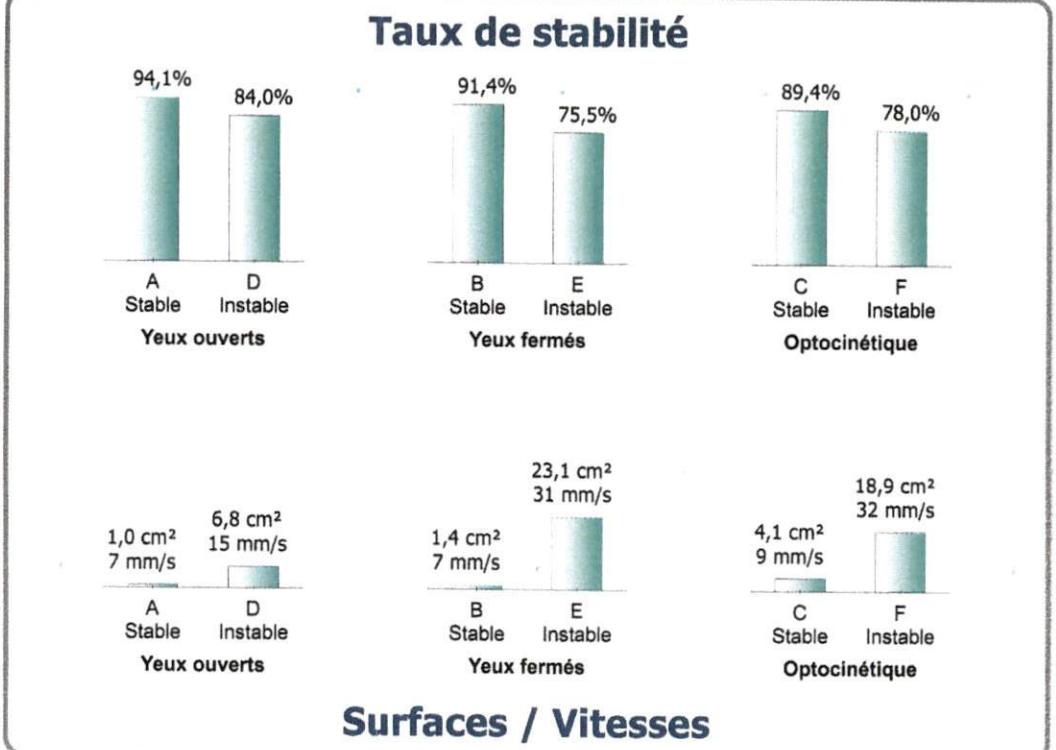
**MULTITEST EQUILIBRE 6.2.4.0**

Mesures d'équilibre sur plateforme statique et dynamique

**Synthèse**

Degré d'utilisation des différentes entrées sensorielles lors de ce bilan

SOM = Somesthésie, VIS = Vision, VEST = Vestibulaire, DEP.V = Dépendance visuelle



Commentaires du thérapeute : Après Rééducation

Normalisation du trépied neurosensoriel de l'équilibre.
Récupération totale des fonctions: vestibulaire et somesthésique.
Régression de 93 % de la dépendance visuelle.
Persistance de légères instabilités sans chutes sur plan instable après 20 séances de rééducation vestibulaire.
Très bon résultat.
A surveiller.

Myriam ACHABBAK
Kinésithérapeute - Neurophysiologue
Spécialiste en Rééducation
Vestibulaire
Tél: 0522 47 13 17